

Vient ensuite l'exposé des raisons qui ont déterminé le <sup>1859-1860</sup> prélat à fixer à Nicolet le Séminaire qu'il fondait. Entre autres choses, le Mémoire disait à l'appui de ce qu'il avançait :

Une autre considération qui a dû influer sur la détermination de l'illustre fondateur de notre maison, ça été la prévision d'une augmentation plus rapide dans la population du Sud. S'est-il trompé? Voyons les chiffres. Le recensement de 1825 nous montre une majorité en faveur du Nord, et celui de 1851 une majorité d'environ 10,000 en faveur de la population du Sud. On voit donc ici que la prévision de Mgr Plessis s'est encore réalisée sous ce rapport, puisque dans ce laps de temps, le côté sud du fleuve l'a emporté de beaucoup dans son accroissement de population sur le côté nord.

Eh bien! Monseigneur, poursuivait le Mémoire, aujourd'hui que toutes les prévisions de l'Evêque Plessis se sont réalisées, que les obstacles qui pouvaient l'arrêter dans son choix ont disparu, que le succès remarquable de sa fondation lui a donné magnifiquement raison contre toutes les critiques intéressées, qu'est-il donc survenu de si extraordinaire en faveur des Trois-Rivières, pour qu'on veuille, sans respect pour sa mémoire, renverser brusquement sa décision, arracher l'arbre qu'il avait si habilement planté dans une terre fertile, pour aller le transplanter sur un coteau stérile? Nous le demandons, quel avantage immense Trois-Rivières offre-t-il aujourd'hui qu'il n'offrait pas alors?... Quant à nous, nous croyons qu'il y a une raison réelle qui milite aujourd'hui en faveur des Trois-Rivières; c'est le choix que Votre Grandeur en a fait pour y fixer son siège épiscopal. Mais nous sommes aussi convaincus que, connaissant parfaitement l'état des choses au moment de ce choix, elle n'a point voulu, en le faisant, donner le coup de mort à son Séminaire de Nicolet. Elle a jugé que la distance à laquelle il se trouvait était un bien minime inconvénient, vu la facilité des communications. Cette objection porte donc avec elle sa solution.

Les conclusions qui découlaient de l'examen de la seconde question étaient ainsi formulées:

1° On ne peut transférer l'établissement de Nicolet aux Trois-Rivières sans un très grand sacrifice pécuniaire et sans imposer un fardeau énorme aux véritables amis de l'éducation. 2° Il en résulterait des inconvénients sérieux pour la santé et le moral des élèves. Nous osons dire que notre expérience nous permet de porter un jugement compétent sur cet article.